

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement
Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception
30/12/2016

Cadre réservé à l'administration
Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0226

1. Intitulé du projet

Intégration urbaine et paysagère du centre de Saint-Ouen (Unité de Valorisation Énergétique des Ordures ménagères)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYCTOM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARSEILLE Hervé, président du SYCTOM

RCS / SIRET

2 5 7 5 0 0 0 7 4 0 0 0 3 0

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
1a	ICPE existante régie par l'arrêté préfectoral n°05.0797 du 3 mars 2005 et ses arrêtés complémentaires
39	Construction dont les surfaces de plancher font plus de 10 000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- * Travaux architecturaux permettant l'intégration de l'usine dans le quartier de la ZAC des Docks à Saint-Ouen.
- * Nouveaux volumes architecturaux : pour le bâtiment administratif, pour le stockage des mâchefers (résidus de combustion) et pour le bâtiment abritant le process de traitement des fumées.
- * Construction neuve de bureaux indépendants.
- * Réalisation d'une passerelle pour le transbordement automatisé des mâchefers

4.2 Objectifs du projet

Améliorer l'intégration paysagère et urbaine de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) dans le quartier urbain de St-Ouen.

Réduire les nuisances sonores et olfactives de l'UVE.

Clarifier les circulations internes et supprimer les flux de circulation à proximité des logements voisins

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se décompose en plusieurs phases de réalisation permettant une continuité d'exploitation pendant les phases de travaux.

les principales phases de travaux sont les suivantes :

- * Phase 1 : travaux préparatoires
- * Phase 2 : relooking façade et rue Ardoin
- * Phase 3 : travaux sur bâtiment mâchefers et front de Seine tranche 1
- * Phase 4 : front de Seine tranche 2 / Convoyeurs mâchefers /VRD finitions

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation restera identique à l'actuelle sur les grands principes.

Le projet apportera des modifications sur le cheminement des bennes à ordures ménagères, sur la localisation du bâtiment administratif et des points d'entrées et de sorties.

Par ailleurs l'évacuation des mâchefers sera réalisée par des convoyeurs en remplacement de camions.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation est une ICPE régie par l'arrêté préfectoral n°05.0797 du 3 mars 2005 et ses arrêtés préfectoraux complémentaires.

L'installation a également fait l'objet d'un permis de construire.

Dans le cadre de la réglementation ICPE, un porter à connaissance est déposé en parallèle auprès du préfet.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur
Surface totale des parcelles (site projet)	----->	52913 m ²
Surface de plancher existante	----->	22288 m ² sdp
Surface de plancher créé	----->	17194 m ² sdp
Surface de plancher démolie	----->	6925 m ² sdp
Surface de plancher totale	----->	32557 m ² sdp

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

22 rue Ardoin
93 400 SAINT-OUEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 54' 52" 46 Lat. 2° 19' 22" 18

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

autorisation initiale 28 mai 1990 - AP actuel 3 mars 2005

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Les travaux envisagés dans le cadre du présent projet seront précédés des travaux sur le process suivants :

- optimisation de la valorisation énergétique avec notamment une valorisation de la chaleur fatale sous forme d'électricité grâce à la mise en place d'un ORC,
- amélioration du traitement des fumées et passage à un traitement des fumées de type sec.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement occupé par l'UVE du SYCTOM

+ parcelle J11 comportant un hôtel

+ parcelle J69 comportant une menuiserie et les anciennes voies SNCF

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date
d'approbation :
Précisez le ou les
règlements applicables à
la zone du projet

PLU - décembre 2015

(en cours de modification, suite à enquête publique du 20 juin- 20 juillet 2016)

Zones UI concernées (UI et UIO)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE Plaine Commune du 20/05/2014

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	L'usine se situe au sein de l'enveloppe d'alerte des zones potentiellement humides en région Île de France (classe 3 potentiellement humide)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est concernée par plusieurs PPRN - Aléa inondation (plan approuvé le 21 juin 2007), - Aléa Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse (plan approuvé le 18 avril 1995) - Aléa mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles (plan prescrit le 23 juillet 2001) - Aléa mouvements de terrain (plan en révision au 22 déc 2004).
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Secteur dans les zones de répartition des eaux de la nappe de l'Albien-Néocomien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	* Grande nef de l'île des Vannes (inscrit MH 2007) - distance du projet : 400 m * Château de Saint-Ouen (classé 1965) - distance : 670 m * Eglise Saint-Ouen le Vieux (inscrit 1933) - distance : 900 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	En phase chantier, il est possible qu'il soit mis en place un rabattement de nappe. Une solution sera mise en place pour traiter si besoin avant rejet les eaux d'exhaure.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terres excédentaires issues de déblais seront en priorité réutilisées en remblais, ou évacués en décharge agréée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet ne générera pas de risques technologiques supplémentaires à ceux déjà présents sur le site et gérés dans le cadre du classement ICPE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par les risques définis dans le cadre du PPRI. La conception du projet a pris en compte ces contraintes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet ne générera pas de risques sanitaires supplémentaires à ceux déjà présents sur le site et gérés dans le cadre du classement ICPE
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Les aménagements proposés ne seront pas à l'origine de bruit. Au contraire, ils contribueront à une atténuation du bruit émis par l'installation existante. La conformité à l'arrêté d'exploitation n'est pas remise en cause.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☒	☒ ☐	Les aménagements proposés ne seront pas à l'origine d'odeurs. Au contraire, ils contribueront à une atténuation des odeurs émises par l'installation existante. La conformité à l'arrêté d'exploitation n'est pas remise en cause.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Les aménagements proposés ne seront pas à l'origine de rejets dans l'air. La conformité à l'arrêté d'exploitation n'est pas remise en cause.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Une légère augmentation du rejet des eaux pluviales est prévue du fait de l'augmentation des surfaces imperméabilisées du projet. L'impact sur la Seine sera négligeable, d'autant plus qu'un bassin tampon de 500 m3 permettra de réguler les rejets dans le Seine. Concernant les rejets liés aux nouveaux bâtiments, ils seront négligeables par rapport aux rejets actuels.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'enveloppe architecturale et urbaine de l'Unité de Valorisation Energétique de Saint-Ouen.

Les travaux ne modifient pas le fonctionnement du site (à l'exception des mâchefers qui transiteront par convoyeur en remplacement de camions).

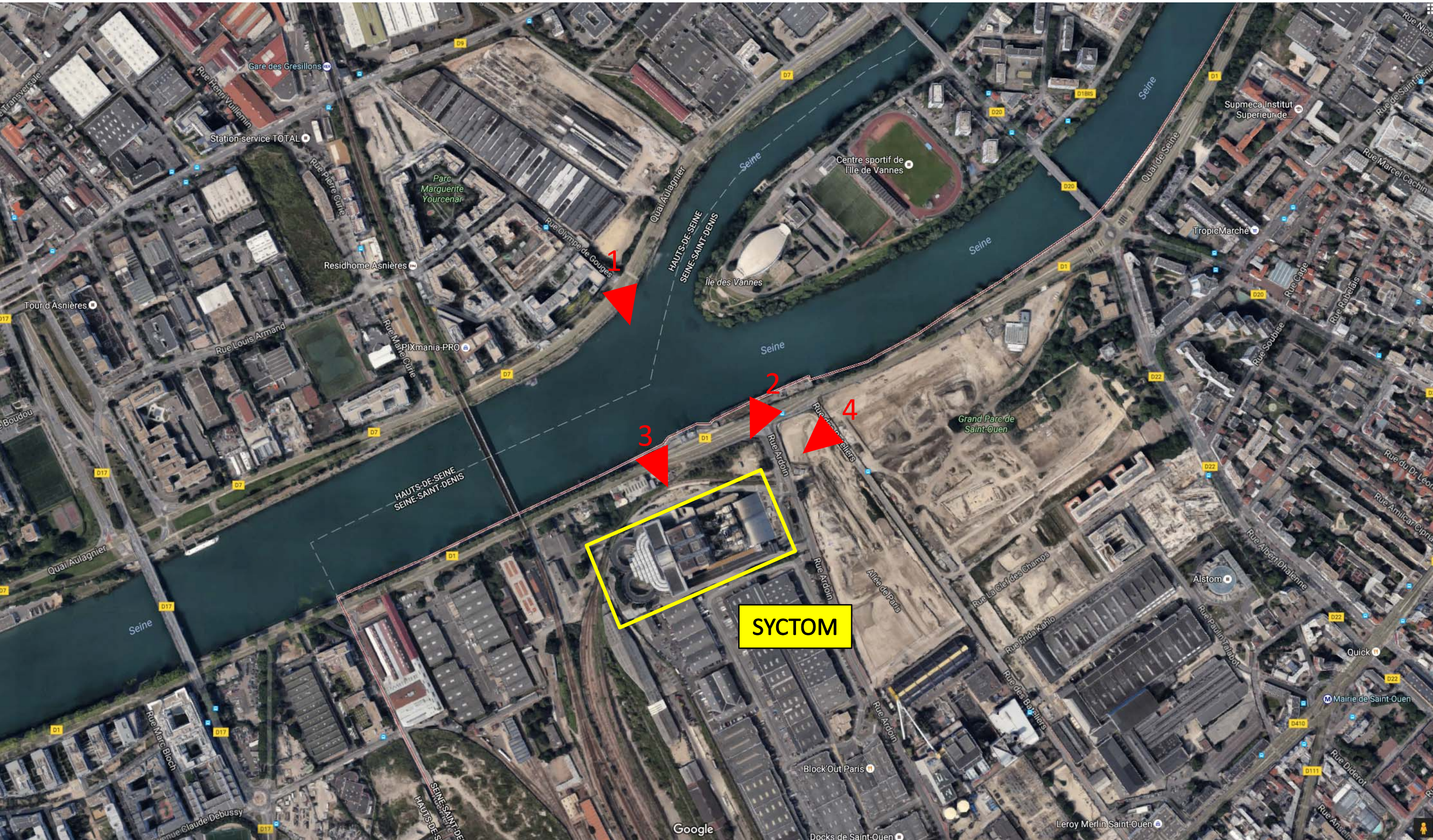
Les impacts seront très faibles (légère augmentation du rejet d'eaux pluviales), voir positifs puisque les aménagements permettront de diminuer les nuisances sonores et olfactives de l'installation existante.

Dans le cadre de la réglementation ICPE, un porter à connaissance est réalisé.



échelle : 1/16 000

PLAN DE REPERAGE DES PHOTOGRAPHIES





1



2



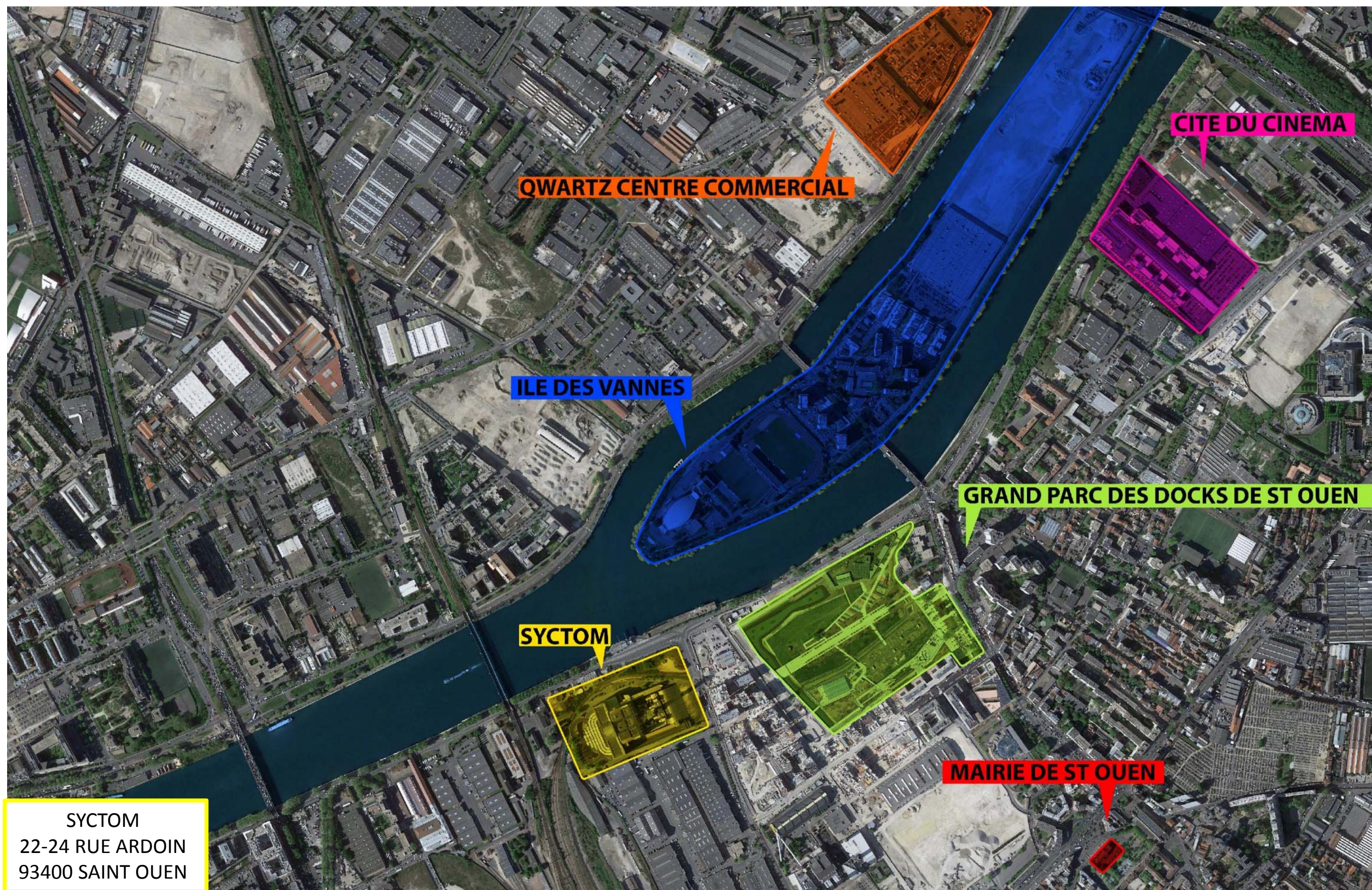
3



4



échelle : 1/1000



échelle : 1/10 000